

le 3 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

**2014 V 291** relatif à l'inscription de la devise républicaine « Liberté, égalité, fraternité » sur le fronton des Mairies d'arrondissement à Paris.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant que de nombreuses mairies d'arrondissement (une douzaine environ dont la mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement) n'ont pas inscrit sur leurs frontons la devise républicaine « Liberté, égalité, fraternité » ;

Considérant que cette devise figure dans l'article 2 de la Constitution française de 1958 et trouve son fondement dans la Révolution française de 1789, rappelant les principes fondateurs de la République. Cette devise fût adoptée officiellement en France une première fois en 1848 par la Deuxième République et depuis 1879 par la Troisième République ;

Considérant que cette devise a été inscrite au fronton des bâtiments publics en France à l'occasion de la célébration du 14 juillet 1880 ;

Considérant qu'à l'occasion du Conseil de Paris de mars 2012, en réponse à un vœu déposé par le groupe communiste demandant « que la devise républicaine soit inscrite systématiquement au fronton des écoles publiques et des collèges parisiens » un vœu de l'exécutif fût adopté s'engageant à ce que « soient poursuivis les efforts pour généraliser progressivement, et si possible à un rythme plus soutenu, l'inscription de la devise républicaine au fronton de tous les établissements scolaires publics de Paris, en veillant notamment à ce que cette inscription soit systématique à l'occasion des ravalements » ;

Considérant que la décision concernant les mairies d'arrondissement pourrait être plus rapidement et aisément mise en œuvre dans un premier temps et en priorité et pourrait faire l'objet d'appels à projet afin de permettre à chaque arrondissement d'impliquer des artisans ou artistes locaux ;

Aussi, sur proposition de M. Yves CONTASSOT et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris.

Emet le vœu :

- que la devise républicaine « Liberté, égalité, fraternité » soit systématiquement inscrite au fronton de toutes les mairies d'arrondissement à Paris.

